

Tarifs des principales
opérations & services
de votre banque
au 1^{er} juillet 2011



Prix en euros, exprimés taxes incluses, lorsque celles-ci sont dues.
Susceptibles de modifications

www.creditmaritime-atlantique.fr

Sommaire

Pages

Extrait standard des tarifs	3
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	4
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
Services en agence	
Banque à distance	8
Par internet ⁽¹⁾	
Par téléphone	
Par automate	
Vos moyens et opérations de paiement	10
Cartes ⁽¹⁾	
Virements	
Prélèvements / TIP	
Chèques	
Offres groupées de services	15
Conventions Océane, Duocéane et Nouvelle Vague ⁽¹⁾	
Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)	
Irrégularités et incidents	16
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
Découverts et crédits	18
Facilité de caisse et/ou découvert ⁽¹⁾	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
Epargne et placements financiers	21
Epargne bancaire	
Placements financiers	
Assurances et prévoyance	23
Opérations bancaires avec l'étranger	25
Résoudre un litige	26

La liste détaillée des tarifs est disponible dans votre agence sur demande.

⁽¹⁾ Service inclus dans votre offre groupée de services Océane et Duocéane

Extrait standard des tarifs*

en vigueur au 1^{er} juillet 2011

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

	Tarifs en €
• Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (Cyberplus) ⁽¹⁾ Soit pour information 32,40 € par an	2,70
• Alertes sur la situation du compte ou sur un type d'opération (mises en place sur CyberPlus)	
- SMS	0,10 €/alerte reçue
- Courriel	0,10 €/alerte reçue
• Carte de paiement internationale (Visa Classic)	
- à débit immédiat par an	35,00
- à débit différé par an	45,00
• Carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron) par an	22,00
• Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro	
- par retrait (à partir du 9 ^{ème} retrait par mois)	2,50
• Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro	
- en agence par virement	4,19
- par internet par virement	0,36
• Frais de prélèvement	
mise en place d'une autorisation de prélèvement :	
- par prélèvement	Gratuit
- si créancier type organisme public et assimilés	Gratuit
• Commission d'intervention	
- par opération, avec un plafond de 249,20€ par mois	8,90
• Assurance perte ou vol des moyens de Paiement Securiplus ⁽²⁾ par an	25,07

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du Secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

⁽¹⁾ Hors coût du fournisseur d'accès à internet

⁽²⁾ Securiplus est un produit de :
ABP Prévoyance - Société anonyme au capital social de 7 396 250 euros - Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS
352 259 717 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances
ABP Prévoyance est une filiale de Natixis Assurances.

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

- Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte

Une nouvelle Convention de Compte de dépôt est à votre disposition depuis le 1^{er} mai 2011.

Nous vous invitons à venir retirer ce document dans votre agence. Vous trouverez également l'intégralité des Conditions Générales de la Convention sur le site Internet de votre Banque : www.creditmaritime-atlantique.fr

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

Gratuit

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers un autre Crédit Maritime. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

- Aide au changement de domiciliations bancaires

Gratuit

- Liste de vos opérations récurrentes et automatiques

Gratuit

- Clôture de compte :

- Compte de dépôt
- Comptes épargne (PEL, CEL...)

Gratuit

Gratuit

- Transfert de compte vers un autre Crédit Maritime (tous types de comptes)

Gratuit

- Transfert de compte vers un autre établissement :

- Comptes épargne (PEL, CEL, PEP...)
- Comptes titres ordinaires ou PEA
- Frais par ligne
- Forfait minimum

120 €

9,10 €

120 €

- Désolidarisation de compte joint

25 €

- Le Droit au Compte (Service Bancaire de base)

Gratuit

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

- Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services suivants :

- l'ouverture et la fermeture du compte
- un changement d'adresse au maximum une fois par an
- un relevé de compte au moins une fois par mois
- des relevés d'identité bancaire (RIB) en fonction de vos besoins
- l'encaissement de virements reçus
- l'encaissement de chèques déposés sur votre compte
- le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque)
- le paiement de prélèvements ou de titres interbancaires de paiement (TIP)
- un moyen de consulter à distance le solde de votre compte
- une carte de paiement à autorisation systématique (Electron)
- deux chèques de banque au maximum par mois

Gratuit

Relevés de compte

- Relevé (papier ou électronique) :

- mensuel
- par quinzaine (tarif par an)
- décadaire (tarif par an)
- journalier (tarif par envoi)
- relevé de compte mensuel électronique (via Cyberplus, relevé de plus de 13 mois, facturation par relevé) payant si supplémentaire au relevé mensuel papier (cf rubrique Banque à distance, uniquement disponible dans le cadre de votre abonnement internet)

Gratuit

36,00 €


54,00 €

1,20 €

0.50 €

- Edition de relevé de compte sur un automate Crédit Maritime

Gratuit

 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Depuis janvier 2009, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés (cf rubrique Epargne et placements financiers p.21, 22)

- Relevé de portefeuille Titres, compte-rendu d'opérations
- Relevé ISF
- Bilan Patrimonial

Gratuit

25,00 €

à partir de 500 €

Ouverture, fonctionnement

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

• Les dates de valeur

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

Pour les chèques compensables en France :

- chèque émis J*
- chèque remis à l'encaissement J+1 ouvré**

Tenue de compte

• Frais de tenue et de fonctionnement de compte

2,20 €

tarif mensuel prélevé trimestriellement, non facturé aux jeunes de moins de 26 ans et aux comptes supports de convention de relation. Pour utiliser les services de votre banque au meilleur coût, optez pour la Convention de Relation Océane, Duocéane ou nouvelle Vague.

- Délivrance d'un RIB ou IBAN Gratuit
- Enregistrement d'un changement d'adresse Gratuit
- Gestion de compte inactif (par an) 90,00 €

Gratuit
Gratuit
90,00 €

Ces frais sont prélevés si le compte n'enregistre aucun mouvement pendant plus de 12 mois consécutifs.

* J : date de comptabilisation au compte du client

** Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques)

et suivi de votre compte

Services en agence

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

- Retrait en euros d'espèces au guichet de votre agence (sans émission de chèque) Gratuit

- Mise à disposition de fonds (auprès d'un autre Crédit Maritime) 29,00€

• Frais de recherche de document

(hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L 133-1 du Code Monétaire et Financier)

- simple (moins d'un an) 25,00 €
- complexe (plus d'un an) Devis
- photocopie 2,00 €

• Location de coffres

Prix annuel défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie.

- frais de location d'un coffre-fort (à partir de) 42,64 €

• Transmission du patrimoine

Frais d'ouverture d'un dossier de succession au sein du même Crédit Maritime 0,50 % des avoirs

- minimum 80,00 €
- maximum 450,00 €

Frais annuels pour un dossier non réglé avec une date d'ouverture > 2 ans 80,00 €

Frais pour succession vacante

- (recherche d'héritiers, transfert en déshérence) 80,00 €

Banque à distance

Par Internet

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

- **Abonnement mensuel permettant de consulter et gérer ses comptes sur l'Internet (Cyberplus)⁽¹⁾** 2,70 €
- Si relevé de compte mensuel électronique supplémentaire au relevé mensuel papier 0,50 €

Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès entièrement sécurisé au site du Crédit Maritime, aux services suivants :

- consultation de comptes et portefeuilles boursiers à J-1 Gratuit
- possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse Gratuit
- accès à l'information boursière et financière Gratuit
- pointage des écritures Gratuit
- nouveau téléchargement des écritures Gratuit
- réception des écritures Gratuit
- Accès à l'image des chèques remis (par consultation) Gratuit

- **Mise à disposition du premier lecteur d'identification PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne** Gratuit

Lors de l'utilisation de l'Internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Votre Crédit Maritime vous invite à aller sur le site :

<http://surfez-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr>

- **Remplacement du lecteur d'authentification PassCyberplus** 9,90 €

Autres services liés à l'utilisation d'internet

- **Produit offrant des alertes sur la situation du compte ou sur un type d'opération, mises en place par Cyberplus**
- SMS : 0,10 €/alerte reçue
- Courriel : 0,10 €/alerte reçue

- **Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par SMS ou courriel)** 0,10 €/envoi

⁽¹⁾ Hors coût du fournisseur d'accès à internet

Par Téléphone

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et des dernières opérations.

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance par Serveur Vocal Tonalité Plus** - Composez le 0 892 892 292 0,34€ TTC/min⁽¹⁾
- **Frais d'utilisation des services de banque à distance par téléphone portable : SMS +** - Composez le 6 11 10 à partir de votre mobile 0,35 € TTC/min⁽¹⁾

⁽¹⁾ Hors coût de connexion de l'opérateur

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa 1^{er} et Visa Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24, 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Gamme de cartes :

• Carte à autorisation systématique Visa Electron

- Carte de paiement à Autorisation Systématique Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants⁽¹⁾ et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets. 22,00 €
- Carte BudJ Visa (réservée aux 12-17 ans) 15,00 €

• Carte de paiement :

- Carte Visa Internationale
- à débit immédiat 35,00 €
- à débit différé 45,00 €

⁽¹⁾ les commerçants équipés d'un terminal permettant d'effectuer une interrogation de compte à distance

Cotisation
carte/an

• Suite carte de paiement

- Carte Visa Premier
 - à débit immédiat 120,00€
 - à débit différé 120,00€
- Carte Visa Infinite
 - deuxième carte Infinite 300,00€
 - 250,00€

• Carte débit-crédit

La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

- Carte FACELIA
 - Visa Classic FACELIA
 - à débit immédiat 35,00 €
 - à débit différé 45,00 €
 - Visa Premier FACELIA
 - à débit immédiat 120,00 €
 - à débit différé 120,00 €

Cotisation
carte/an

Vos moyens et opérations de paiement

Les services liés à la carte bancaire

Cotisation
carte/an

• Réédition du code confidentiel de la carte	12,00 €
• En cas de vol et usage frauduleux (dans la zone EEE ⁽¹⁾)	
- Opposition sur carte	Gratuit
- Refabrication en mode normal	Gratuit
- Refabrication en mode urgent	25,00 €
- Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération :	Gratuit
• En cas de perte et usage abusif (dans la zone EEE ⁽¹⁾)	
- Opposition sur carte	25,00 €
- Opposition sur carte usage abusif	60,00 €
- Refabrication en mode normal	25,00 €
- Refabrication en mode urgent	25,00 €
- Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération	Gratuit

Information sur l'assurance en cas de perte et vol des moyens de paiement, consultez la rubrique Assurances et Prévoyance.

Retraits

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates du groupe Crédit Maritime.

• Retrait en euros à un distributeur automatique de billet du groupe Crédit Maritime	Gratuit
• Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro	
Pour toutes les cartes Visa (Electron, Classique, Premier et Infinite) à compter du 9ème retrait dans le mois	2,50 €
• Retrait d'espèces à un distributeur en devises (hors euros)	
- commission fixe	2,50 €
- commission proportionnelle au montant du retrait (cf Rubrique Opérations avec l'étranger p. 25)	2%

Paievements

• Paiement par carte en devises (hors euros)	2%
(Commission proportionnelle au montant du paiement. cf Rubrique Opérations avec l'étranger p. 25 pour la commission de change)	

Virements

Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽¹⁾, cf Rubrique Opérations avec l'étranger p. 25

• Réception d'un virement :	
- Virement occasionnel ou permanent national et Virement SEPA :	Gratuit
• Emission d'un virement :	
- Virement SEPA occasionnel externe ⁽³⁾ dans la zone euro et dans la zone SEPA ⁽²⁾ (ou virement national)	
- en agence	4,19 €
- par l'Internet	0,36 €
- si BIC/IBAN absent ou incorrect, commission supplémentaire	2,20 €
- si virement d'un montant supérieur à 50000 euros	20,50 €
- Frais de mise en place d'un virement permanent (virement national ou SEPA)	
- par l'Internet	Gratuit
- au guichet de votre agence	Gratuit

⁽¹⁾ Voir détail zone EEE en dernière page

⁽²⁾ Virement en euros effectué dans la zone SEPA (voir détail zone SEPA en dernière page)

⁽³⁾ Un virement externe est à destination d'un compte tenu dans un autre établissement bancaire

Vos moyens et opérations de paiement

Virements (suite)

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
• Frais sur virement permanent (virement national ou SEPA)	
- par l'Internet	0,36 €
- au guichet de votre agence	1,95 €
- si BIC/IBAN absent ou incorrect, commission supplémentaire	2,20 €
- si virement d'un montant supérieur à 50000 euros	20,50 €
• Frais d'opposition à un virement avant exécution (en devises EEE, dans l'EEE) (révocation d'une échéance de virement)	Gratuit
• Révocation définitive d'un virement permanent (virement national ou SEPA) (retrait du consentement) :	Gratuit
• Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	2,20 €

Prélèvements/TIP*

• Frais de prélèvement	
- Mise en place d'une autorisation de prélèvement :	Gratuit
- Si créancier organisme public et assimilé	Gratuit
• Frais d'opposition sur prélèvement avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement) :	Gratuit
• Frais d'opposition définitive à des prélèvements récurrents (retrait du consentement)	15,00 €

Chèques

• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Païement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile (envoi en simple ou recommandé avec AR)	Frais postaux
• Frais d'émission d'un chèque de banque	13,00 €
• Frais d'opposition sur chèque par l'émetteur (le client) tarif unique, quelque soit le nombre de chèques à la mise en place et à chaque renouvellement semestriel	9,75 €

* Prélèvement national en euros ou prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (Voir détail zone SEPA en page 27)

Offres groupées de services

Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins

Les conventions avec l'option facilité de caisse possèdent un ou deux contrats «assurance-compte» suivant le type Océane ou Duocéane. Toutes nos conventions comprennent la carte bancaire, Cyberplus, Sécuriplus et les frais de tenue et fonctionnement du compte.

Nouvelle Vague

	Cotisation mensuelle
• La Convention des 16-28 ans	2,50 €

Océane - Duocéane

• Océane électron classic	6,00 €
• Océane visa* débit immédiat	7,00 €
• Océane visa* débit différé	8,00 €
• Océane premier**	12,00 €
• Duocéane électron 1 carte	6,00 €
• Duocéane électron 2 cartes	7,00 €
• Duocéane visa* débit immédiat 1 carte	7,00 €
• Duocéane visa* débit immédiat 2 cartes	8,50 €
• Duocéane visa* débit différé 1 carte	8,00 €
• Duocéane visa* débit différé 2 cartes	10,00 €
• Duocéane premier** 1 carte	12,00 €
• Duocéane premier** 2 cartes	16,00 €
• Océane + facilité électron	10,00 €
• Océane + facilité visa* débit immédiat	11,00 €
• Océane + facilité visa* débit différé	12,00 €
• Océane + facilité premier**	16,00 €
• Duocéane + facilité électron 1 carte	13,00 €
• Duocéane + facilité électron 2 cartes	14,00 €
• Duocéane + facilité visa* débit immédiat 1 carte	14,00 €
• Duocéane + facilité visa* débit immédiat 2 cartes	15,50 €
• Duocéane + facilité visa* débit différé 1 carte	15,00 €
• Duocéane + facilité visa* débit différé 2 cartes	17,00 €
• Duocéane + facilité premier** 1 carte	19,00 €
• Duocéane + facilité premier** 2 cartes	23,00 €

* ou Visa Facelia

** ou Visa Facelia Premier

Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)

Pour les clients sans chéquier, votre Crédit Maritime propose une gamme de moyens de paiement alternatifs. BASEO 4,50 € par mois, soit pour information 54 € par an

Les produits et services inclus d'office

1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron (p. 10), par an

2 virements SEPA occasionnels externes dans la zone euro, par mois (vers un compte d'un autre établissement) (p. 13)

2 virements permanents, par mois

6 prélèvements automatiques, par mois

1 chèque de banque (p. 14), par an

Irrégularités et incidents

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

Pour les clients sans chéquier titulaires d'une GPA, en cas d'incident, les frais de commissions d'intervention sont de 5€/opération, plafonnés à 6 opérations par mois (et 2 par jour) et les forfaits de frais de rejet sur prélèvement sont plafonnés à 16,20€/rejet pour une opération et sont plafonnés à 3 rejets par mois.

Commission d'intervention

• Commission d'intervention

- par opération 8,90 €
- plafond mensuel 249,20 €

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : Commission intervention.

Opérations particulières

- Frais sur saisie attribution 80,00 €
- Opposition Administrative
- Max : 10% du montant de l'opposition Maximum : 60,00 €
- Frais par Avis à Tiers Détenteur 80,00 €
- Saisie à Tiers Détenteur 80,00 €
- Opposition à Tiers Détenteur 80,00 €

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction. En cas de question, demandez à votre Conseiller les conditions d'éligibilité et bénéficiez de moyens de paiement alternatifs au chèque.

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

• Forfait de rejet d'un chèque

(pour absence de provision suffisante ou autres motifs)

- inférieur ou égal à 50 € : 30,00 €
- supérieur à 50 € : 50,00 €

Le forfait de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), la commission d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : Frais chèque rejeté)

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision

(Tarif compris dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération) 14,00 €

• Chèque émis en période d'interdiction bancaire 50,00 €

• Chèque émis et retourné impayé pour motif autre que sans provision 20,00 €

• Chèque émis : retour chèque impayé Gratuit

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

• Forfait de rejet d'un prélèvement, d'un virement, d'un TIP ou d'un téléversement⁽¹⁾

(pour absence de provision suffisante ou autres motifs)

- inférieur à 20 €
- supérieur ou égal à 20 €

Ce montant forfaitaire comprend : la commission d'intervention, les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : Frais rejet prélèvement)

⁽¹⁾ Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération

Découverts et crédits

Facilité de caisse et/ou découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert

• Découvert du compte convenu et formalisé

- frais fixes :

36,00 €

- intérêts débiteurs au taux de :

TB + Marge

Nous consulter

Taux de Base (TB) Crédit Maritime depuis le 01/09/2011 : 7,60% susceptible de révision. Le TAEG est indiqué sur votre relevé de compte.)

Les intérêts débiteurs correspondent au coût du crédit avancé par la banque pour couvrir le débit intervenu sur le compte insuffisamment approvisionné. Ils sont calculés au taux nominal prévu dans la convention de compte de dépôt indexé sur le Taux de Base de votre banque. Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est précisé sur votre relevé de compte et est limité au plafond légal en vigueur au jour de l'arrêt.

Crédits à la consommation

• Prêt Personnel

- frais de dossier proportionnel au montant du prêt

0,70 %

- minimum

45,00 €

- maximum

300,00 €

- taux débiteur annuel (taux fixe)

Nous consulter

• Prêt travaux

- frais de dossier proportionnel au montant du prêt

0,70%

- minimum

80,00 €

- taux débiteur annuel (taux fixe)

Nous consulter

(hors assurance facultative)⁽¹⁾

• Eco Prêt à taux Zéro

(montant maximal de 30 000 € sur 10 ans, sans intérêt ni frais de dossier)

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

• Pour les Jeunes âgés de - 28 ans ⁽¹⁾

- prêt Permis à 1 €

Nous consulter

• Prêt Étudiant ⁽¹⁾

- taux débiteur annuel (taux fixe)

Nous consulter

Les taux sont ceux au 24/05/2011 et sont susceptibles de varier en fonction des conditions de marchés.

⁽¹⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

Crédits immobiliers

• Prêt Épargne Logement

- taux

Nous consulter

• Prêt à Taux Zéro

sans frais de dossier

• Autres types de prêts immobiliers

- frais de dossier proportionnel au montant du prêt

0,70 %

- minimum

80,00 €

- taux

Nous consulter

Découverts et crédits

Crédits immobiliers (suite)

• Les assurances liées aux crédits

Le coût de l'assurance des emprunteurs (Décès, perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré.

• **Frais d'étude pour délégation d'assurance** (par emprunteur) 191,36 €

• Les garanties

- Frais de gage sur véhicule (+ frais administratifs règlementaires si nécessaire) 125,00 €
- Nantissement de compte PEP* 150,00 €
- Hypothèque Nous consulter
- Hypothèque maritime, fluviale et aérienne Nous consulter
- Délégation sur produits assurance vie capitalisation* 250,00 €
- Gage de compte d'instruments financiers 125,00 €

• Autres prestations

- Duplicata du tableau d'amortissement 28,00 €

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

* sauf produit Crédit Maritime

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

Epargne et placements financiers

Epargne bancaire

• Bénéficiaire d'une épargne disponible⁽²⁾

- LDD (ex. Codevi) ⁽¹⁾ 2 %
- LEP ⁽²⁾ 2,50 %
- Compte sur Livret ⁽³⁾ 1 %
- Livret A ⁽¹⁾ 2 %

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez.. Vos intérêts sont servis annuellement.

• Épargner en vue d'un projet immobilier⁽¹⁾

- PEL⁽²⁾ 2,50 %
- CEL⁽²⁾ 1,25 %

• Épargner pour vos enfants

- Livret P'tit Mousse⁽³⁾ 3 %
- Livret Jeune (12-25 ans)^{(2) (1)} 3 %

• Dynamiser votre épargne

Des solutions de placements à terme, assurance Vie, PEA... existent dans votre Crédit Maritime. Votre conseiller se tient à votre disposition pour plus de précisions.

Placements financiers

• Frais de courtage bourse

La facturation des ordres Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

Gérez votre portefeuille boursier

• Frais de courtage bourse

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et du mode de transmission que vous choisissez (Internet, téléphone...).

Service conseil et assistance

- Maritime Bourse Conseil (par an) 197,35€

Offrez le meilleur partenaire de Bourse en ligne à votre épargne : avec LineBourse, vous disposez de tous les outils pour observer, agir, passer vos ordres (actions, OPCVM) et dynamiser votre épargne. Investisseur débutant ou expert averti, vous pilotez vos investissements à votre rythme et en toute liberté. Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

⁽¹⁾ Taux de rémunération annuel net fiscal.

⁽²⁾ Taux en vigueur au 01/03/2011 susceptible de modification à tout moment.

⁽³⁾ Taux de rémunération annuel brut fiscal.

Epargne et placements financiers

Ordres par Internet avec l'option LineBourse (l'option Line Bourse est gratuite)

Montant des ordres passés par Internet	Commission proportionnelle	Commission fixe
de 1 à 2 000€		10.50€
de 2 000.01 à 15 000€	0.595%	
de 15 000.01 à 45 000€	0.540%	
Au-delà de 45 000€	0.480%	

- Droits de garde trimestriels avec l'option LineBourse :
 - Commission proportionnelle sur la valeur du portefeuille 0,052 %
 - Minimum par trimestre 22,50 €
 - Maximum par trimestre 245,00 €

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...) Ils sont perçus annuellement au titre de l'année échue et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.

- Ordres de bourse France (en agence ou par téléphone) :
 - Commission sur les 2 000 premiers euros 1,30 %
 - Commission sur les montants supérieurs à 2 000 € 1,10 %
 - Commission minimum par ordre 18,00 €

- Droits de garde standard annuels :
 - Commission forfaitaire
 - par portefeuille 27,00 €
 - par ligne (Bourse France) 3,30 €
 - par ligne (Bourse Étrangère) 6,60 €

- Commission proportionnelle sur la valeur du portefeuille Bourse France :
 - sur les 100 000 premiers euros 0,20 %
 - sur le montant qui excède 100 000 € 0,14 %
 - montant maxi 1 750,00 €

- Commission proportionnelle sur la valeur du portefeuille Bourse Étrangère
 - sur les 100 000 premiers euros 0,40 %
 - sur le montant qui excède 100 000 € 0,30 %

Ordres de bourse sur titres cotés à l'étranger : ces opérations sont réalisables par téléphone ou via votre agence uniquement.

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

Assurances et prévoyance

Assurer vos moyens de paiement

- Assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuriplus

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

25,07€

Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, garantissant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur.

Votre assurance personnelle

- MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) Nous consulter

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...)

- Autonomis (tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi) Nous consulter

Contrat d'assurance assurant le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

Protéger vos enfants

- Solassur Enfant 19,00 €

- Solassur Horizon, à partir de 25,00 €

Solassur Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)

Assurances et prévoyance

Assurer l'avenir de vos proches**

- Fructi-famille

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
Nous consulter

- Tisséa

Nous consulter

Ces contrats de prévoyance permettent de mettre sa famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à ses proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession* et de prélèvements sociaux.

- Assurance compte (suivant le capital garanti) de 27,40 € à 109,60 €/mois

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès.

Assurer vos biens**

- Solassur Auto

Nous consulter

- Solassur Habitat

Nous consulter

* Dans les limites de la législation en vigueur

** Voir conditions générales du contrat disponible en agence

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

Opérations bancaires avec l'étranger⁽¹⁾

Chèques de voyage et achat de devises⁽²⁾ (hors euros)

- Commission de change 13,20 €
 - Encaissement de chèques de voyage (client)
 - en euros 2% (min 4,10 €)
 - en devises (hors euros) 2% (min 4,10 €)
 - Achat et vente de billets de banque étrangers 4,10 €
- Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

Opérations par carte bancaire⁽³⁾

- Paiement par carte bancaire en devises (hors euros)
 - commission proportionnelle au montant de la transaction 2 %
- Retrait d'espèces à un distributeur en devises
 - commission fixe 2,50 €
 - + commission proportionnelle au montant du retrait 2 %

Les services liés à la carte bancaire

- Frais d'opposition sur carte pour perte (hors zone EEE⁽³⁾) 25,00 €
- Refabrication de la carte suite à perte (hors zone EEE⁽³⁾) 25,00 €
- Recherche de facturette (hors zone EEE⁽³⁾) (suite à contestation d'une opération par carte effectuée à l'étranger) 31,10 €

Virements vers l'étranger

- Virement occasionnel émis en Euro ou en devise vers un pays hors EEE⁽²⁾
 - commission fixe 20,50 €
 - + commission de change proportionnelle au montant de la transaction
- Frais d'opposition à un virement avant exécution Gratuit

Vos flux en provenance de l'étranger

- Rapatriements en devises en provenance de l'étranger
 - commission fixe 20,50 €
 - + commission de change 13,20 €
 - Encaissement de chèque ≤ 1000€ 12,90 €
 - Encaissement de chèque > 1000€ 20,50 €

⁽¹⁾ Opérations en devises hors euros ou impliquant un pays hors EEE⁽³⁾

⁽²⁾ EEE : Espace Economique Européen

⁽³⁾ Voir détail zone EEE en dernière page

Résoudre un litige

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, votre Crédit Maritime a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais.

Vous disposez de trois possibilités :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié
2. En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le 02 40 85 56 44 (numéro non surtaxé, accessible aux horaires d'ouverture de votre agence)

Le Service Clientèle de votre Banque

CREDIT MARITIME ATLANTIQUE - Service Clientèle
35 rue Bobby Sands - BP 70219
44815 SAINT HERBLAIN Cedex
courriel : cmmatlantique@creditmaritime.com

3. En dernier recours, le Médiateur

Enfin, au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité.

Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur
CREDIT MARITIME ATLANTIQUE
35 rue Bobby Sands - BP 70219
44815 SAINT HERBLAIN Cedex
courriel : cmmatlantique@creditmaritime.com

Le site Internet de la FBF* : "les Clés de la Banque" (<http://www.lesclesdelabanque.com>) contient également de multiples informations sur l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement.



Pour rester en contact avec votre banque à tout moment

Pour contacter un conseiller

Retrouvez les coordonnées complètes de toutes nos agences sur notre site www.creditmaritime-atlantique.fr

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

Par Internet, avec Cyberplus
(www.creditmaritime-atlantique.fr)

Par SMS avec le 6 11 10 (0,34€ TTC par min)⁽¹⁾

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur local)

Depuis la France, au : 0892 892 292 (0,34€ TTC par min)⁽¹⁾

CREDIT MARITIME ATLANTIQUE
35 rue Bobby Sands - BP 70219
44815 SAINT HERBLAIN Cedex
RCS Nantes 778 150 615
Immatriculation ORIAS n°07 022 952

⁽¹⁾ Hors coût de connexion de l'opérateur

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque

Zone EURO : constituée par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie

Facélia est un produit de :

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 486 407 115 €.

Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

RCS Paris n° 493 455 042.

Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS

sous le N° 08 045 100.

et NATIXIS FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 60 793 320 euros

Siège social : 5, rue Masseran 75007 PARIS

439 869 587 RCS PARIS.

Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS

sous le numéro 07022393.

**Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie,
Autonomis sont des produits de :**

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE

Société anonyme au capital social de 7 396 250 euros

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS

352 259 717 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances

Assurances Banque Populaire Prévoyance est une filiale

de Natixis Assurances.

Fructi-Famille est un produit de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE

Société anonyme au capital social de 481 873 068,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS

399 430 693 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances.

et ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE.

**Solassur Enfant, Solassur Horizon, Solassur Auto
et Solassur Habitat sont des produits de :**

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD

Société anonyme au capital social de 30 000 000 euros

Siège Social : Chaban de Chauray, 79000 NIORT

401 380 472 RCS NIORT.

Entreprise régie par le Code des assurances

Assurances Banque Populaire IARD est une filiale

de Natixis Assurances.